

**GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE**

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	USAGES					LOGEMENTS	STRUCTURE / BÂT	BÂTIMENT
		h1	c13	p1	u1	h4			
	h1	habitation unifamiliale	■						
	c13	commerce d'hébergement		■(a)					
	p1	communautaire récréatif			■				
	u1	utilité publique légère			■				
	h4	habitation en commun		■(b)					
	LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	0	0			
	LOGEMENTS	Nombre de logements	max.	1	0	0			
	STRUCTURE / BÂT	Isolée		■	■				
	STRUCTURE / BÂT	Jumelée							
	STRUCTURE / BÂT	Contiguë							
	BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--			
	BÂTIMENT	Largeur minimum	(m)	7	7	--			
	BÂTIMENT	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m <sup>2</sup> )	80	80	--			

TERRAIN							
	Superficie minimum	(m <sup>2</sup> )	800	2000	--		
	Largeur minimum	(m)	30	30	--		
	Profondeur minimum	(m)	60	60	--		

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES						
	Avant minimum	(m)	8	8	--		
	Avant maximum	(m)	--	--	--		
	Latérale minimum	(m)	6	6	--		
	Total des deux latérales minimum	(m)	12	12	--		
	Arrière minimum	(m)	8	8	--		
	Espace naturel	(%)	60	60	--		
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,08	0,08	--		
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--		
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--		

DISPOSITIONS SPÉCIALES						
	(1)(2)	(3,4,5)				
	(4)	(6)(7)				
	(8)	(8)(9)				
	(11)	(10,11)				

<b>ZONE:</b>	<b>Ht 317</b>
<b>Résidentielle et touristique</b>	

<b>USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :</b>
(a) uniquement permis une auberge
(b) uniquement permis une maison de retraite

<b>DISPOSITIONS SPÉCIALES:</b>
(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger
(2) Art. 8.3.7 - Logement de gardien
(3) Art. 8.4.6 - Usage additionnel «service professionnel relié à la santé» à un commerce d'hébergement
(4) Art. 9.5.4 - Antenne parabolique sur un terrain riverain au lac des Sables
(5) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville
(6) Art. 17.4.6 - Superficie d'un terrain d'un commerce d'hébergement situé en secteur desservi
(7) PIIA 001 - Établissement d'hébergement dans certaines zones
(8) PIIA 002 - Implantation en montagne
(9) PIIA 003 - Quai
(10) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite
(11) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme